Compte rendu Conseil Municipal du 09 mars 2026

NOM	Prénoms		Présents	Etaient représentés par	Etaient absents
ARESTIER, *née SOULIER*	Nathalie	NA	X		
CAUCHOIX, *née LHOTTE*	Sandrine	SC	X		
CID	Benoit	BC	X		
DARNIS	Marc	DM	X		
DELRIEU	Christian	CD	X		
DERAM	Thierry	TD			X
GAUDICHAU	Jérôme	JGA			X
GONCALVES	Jean	JGO	X		
GUINOT	Patrice	PG	X		
KYSEL, *née BERGES*	Andrée	AK	X		
LABORIE	Sandrine	SL			X
PARROU	Jessica	JP	X		
PRADEAU	Stéphane	SP		DELRIEU Christian	X
VIGUERARD	Aurélie	AV	X		
BETAILLON	Virginie	VB			

La séance du conseil municipal est ouverte à 17h30.
Le quorum est atteint.
CD demande à l'assemblée si une personne souhaite être secrétaire de séance.
AV accepte de tenir le poste de secrétaire pour la rédaction du PV de séance.
CD présente le PV du conseil municipal précédent, il est arrêté suivi de l'émargement.
Ajout à l'ordre du jour : Ø

CD présente l'ordre du jour :

1. **Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Approbation des comptes financiers unique 2025**
3. **Vote des budgets 2026**
4. **Décision sur la fiscalité 2026**
5. **Vote des subventions associatives 2026**
6. **Service Assainissement : Mise à disposition des ouvrages au SMECMVD**
7. **Service AEP : Mise à disposition des ouvrages au SMECMVD**
8. **Admissions en non-valeur**
9. **Questions diverses.**

1- Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente
11 voix POUR (à l'unanimité)

Le Conseil procède à la nomination du secrétaire de séance. Madame VIGUERARD Aurélie est désignée à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance précédente (dont le contenu a été transmis aux conseillers municipaux) est présenté et adopté sans observation.
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient, lors de chaque séance du conseil municipal, de désigner un secrétaire de séance chargé d'assurer la rédaction du procès-verbal. Par ailleurs, le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

2- Approbation des comptes financiers unique 2025 **9 voix POUR (à l'unanimité)**

Monsieur Patrice GUINOT, Maire adjoint, prend la présidence. Monsieur Christian DELRIEU, Maire s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT et n'ayant pas pris part au vote. M. GUINOT présente au conseil municipal la note de présentation budgétaire qui accompagne les Comptes Financiers Uniques (CFU), et les résultats des CFU pour l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets de la collectivité : commune, eau, assainissement, plus communal, espace médial et e-culturel. Les membres du conseil sont invités à examiner les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser. Pour les CFU des services AEP et ASSAINISSEMENT, l'assemblée valide l'intégration des résultats au BP principal puis le transfert intégral des résultats au SMECMVD et clos ces 2 budgets au 31/12/2025. Après présentation et explications des principaux postes budgétaires, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets municipaux.

3- Vote budgets 2026 **11 voix POUR (à l'unanimité)**

Monsieur Christian DELRIEU, Maire, reprend la présidence et présente les budgets primitifs de la Commune, du Plus communal et de l'espace médical et culturel de l'année 2026. Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Les principales orientations budgétaires, les projets d'investissement prévus ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires au bon fonctionnement des services communaux sont détaillés.
Après discussion et examen des différents chapitres budgétaires, le conseil municipal est invité à adopter les budgets primitifs 2026 pour l'ensemble des budgets de la commune.
Il présente également la note de présentation accompagnant ces 3 budgets : ce qui est décidé, ce qui est prévu.

- Volonté de maitriser les dépenses de fonctionnement
- Contenir la dette en limitant les emprunts : trois emprunts sont prévus en 2026 pour un montant de 570.000 €.
- Mobiliser les subventions

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement solide, traduisant une gestion financière saine et équilibrée. Cette situation permet de dégager des marges de manœuvre pour financer une partie des investissements sans recourir excessivement à l'emprunt. Cet indicateur est particulièrement important dans le contexte actuel, car plusieurs projets d'investissement sont envisagés pour l'année 2026 et les années suivantes. Le maintien d'une capacité d'autofinancement stable constitue donc un élément essentiel pour accompagner ces projets tout en préservant l'équilibre financier de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont assez stables et permettent d'assurer un niveau de ressources stable pour le financement des services municipaux et le bon fonctionnement de la collectivité. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et cohérentes avec les orientations budgétaires de la commune. La gestion rigoureuse des charges permet de maintenir l'équilibre budgétaire tout en garantissant la continuité et la qualité des services rendus à la population.
Les charges de personnel ont été évaluées avec prudence et réalisme. Une provision suffisante a été inscrite afin de pouvoir faire face à d'éventuelles augmentations du temps de travail nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi qu'aux absences d'agents, notamment en cas d'arrêt de

travail prolongé ou de longue maladie. À ce titre, la situation d'un agent actuellement en congé de longue durée, dont l'échéance est prévue en octobre 2026, a été intégrée dans les prévisions. À ce jour, l'évolution de cette situation ne peut être déterminée avec certitude, ce qui justifie la mise en place d'une marge de sécurité dans le budget.
Les autres charges de gestion courante connaissent une augmentation liée à l'évolution de l'organisation des compétences. En effet, le transfert de la compétence périscolaire de la communauté de communes CAUVALDOR vers le SIVU entraîne une adaptation des prévisions budgétaires Cette évolution permet d'assurer la participation financière de la commune au fonctionnement du SIVU dans le cadre de l'exercice de cette compétence.
Les taux d'imposition ne sont pas augmentés en 2026 et restent identique à 2024 et 2025.

4- Décision sur la fiscalité 2026 **11 voix POUR (à l'unanimité)**

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des taxes locales applicables sur le territoire communal. Cette décision permet de déterminer les ressources fiscales nécessaires à l'équilibre du budget communal. Le Maire présente les taux actuellement en vigueur, les bases d'imposition n'ayant pas été encore communiquées par les services fiscaux pour 2026. Le conseil municipal examine les différentes options possibles et après échanges, le conseil municipal se prononce sur le maintien, pour 2026, des taux de fiscalité locale appliqués en 2025.

5- Vote des subventions associatives 2026 **11 voix POUR (à l'unanimité)**

La commune soutient la vie associative locale en attribuant chaque année des subventions aux associations œuvrant dans les domaines sportif, culturel, social ou d'animation du territoire.
Mme VIGUERARD présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues pour l'année 2026 ainsi que les propositions d'attribution. Ces aides financières visent à accompagner les associations dans leurs activités et leurs projets au bénéfice des habitants de la commune.
Elles sont en cohérence avec le budget 2025 ; seule une aide exceptionnelle de 800 € est attribuée à la société de chasse pour la création, l'aménagement et la mise aux normes d'une salle de découpe et de traitement des carcasses, viscères…
Le conseil municipal est invité à examiner les montants proposés et à se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations pour l'année 2026. Le montant global des subventions 2026 montent à 9 100€.

6- Service Assainissement : Mise à disposition des ouvrages au SMECMVD
11 voix POUR (à l'unanimité)

Suite au transfert de la compétence « Assainissement » au Syndicat Mixte du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) au 1er janvier 2026, et conformément à l'article L 1321-1 CGCT, un procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens de ce service doit être établi afin de permettre l'exercice de cette compétence dans les meilleures conditions. Le conseil municipal approuve les modalités de cette mise à disposition et à autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

7- Service AEP : Mise à disposition des ouvrages au SMECMVD : 11 voix POUR (à l'unanimité)

Suite au transfert de la compétence « Eau potable » au Syndicat Mixte du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) au 1er janvier 2026, et conformément à l'article L 1321-1 CGCT, un procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens de ce service doit être établi afin de permettre l'exercice de cette compétence dans les meilleures conditions. Le conseil municipal approuve les modalités de cette mise à disposition et à autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

8- Admission en non-valeur **11 voix POUR (à l'unanimité)**

Le comptable public a transmis une liste de créances irrécouvrables pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement ont été engagées sans succès. Cela concerne un titre de recette de l'année 2021 référencé T-14 pour un montant de 161.56 € (Budget assainissement). Le conseil municipal prononce l'admission en non-valeur de cette créance, conformément à la réglementation en vigueur et dit que les crédits seront inscrits au budget 2026 de la COMMUNE DE BETAILLE

9- Questions diverses. **11 voix POUR (à l'unanimité)**

Néant

L'ordre du jour est épuisé.

Clôture la séance du conseil municipal à 20h00.

Suivent les signatures

Aurélie VIGUERARD

Secrétaire de séance

Christian DELRIEU

Maire

MAIRIE DE BETAILLE 46110 (Lot)

LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 09_03_2026

Numéro	Objet
09_03_2026_01	NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
09_03_2026_02	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
09_03_2026_03	DELIBERATION CFU COMMUNE 2025
09_03_2026_04	CFU ASSAINISSEMENT CLOTURE BUDGET ET TRANSFERT RESULTATS SMECMVD 2025
09_03_2026_05	CFU CLOTURE BUDGET ET TRANSFERT RESULTATS SMECMVD EAU 2025
09_03_2026_06	CFU PLUS COMMUNAL 2025
09_03_2026_07	CFU ESP MEDICAL ET ESP CULTUREL 2025
09_03_2026_08	VOTE BUDGET PRINCIPAL 2026
09_03_2026_09	FISCALITE TAXES 2026
09_03_2026_10	SUBV ASSOCIATIONS 2026
09_03_2026_11	VOTE BUDGET PLUS COMMUNAL 2026
09_03_2026_12	APPROBATION BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE ET ESPACE E-CULTUREL 2025
09_03_2026_13	SUBVENTION BP 60100 VERS 60105 2026
09_03_2026_14	PV MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES ASSAINISSEMENT AP 2026
09_03_2026_15	PV MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES AEP 2026
09_03_2026_16	ADMISSION EN NON VALEUR BP COMMUNE